

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

du 19 novembre 2013

Présents : Ms POURRE Dominique, COURBOT Jean-Marie, Mme MOREZ Monique, FIEVEZ Philippe, SNECK Gilles, DUCROCQ Bernard, Mme BRIDENNE Brigitte, LEVREAY Olivier, MARIETTE Pierre, Mme GIRARDOT Marylène et ROMAND Bruno.

Absente excusée : Mme ROGEZ Josiane

Secrétaire de séance : Mme GIRARDOT Marylène

Convocation du 08 novembre 2013

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2013
- Restauration de la Sécherie : Approbation du projet et de la procédure d'appels d'offres et autorisation de signer les marchés attribués aux entreprises
- Point sur l'état des dépenses d'investissement et de fonctionnement (DBM)
- Modification du Plan Local d'Urbanisme
- CCRA : rapports d'activités et compte administratif 2012
- Demande de garantie d'emprunt pour le lotisseur « Chacun Chez Soi »
- Rapport final de l'étude de l'aléa de submersion marine
- Défense Incendie : emplacement des réserves incendie
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014
- Colis des aînés
- Questions diverses

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir modifier l'ordre du jour en retirant deux points car les dossiers ne sont pas parvenus à ce jour :

- Sécherie : autorisation de signer les marchés attribués aux entreprises
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014

Et d'y ajouter trois points :

- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour travaux rue de Bourbourg
- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.
- Démission d'un Conseiller Municipal

Accord unanime des membres présents.

Puis il demande d'apporter leurs remarques sur le compte rendu de la précédente réunion.

Ce compte-rendu n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Travaux de restauration de la sécherie / Signature de la Mission de maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 Sécherie et dépendance à Monsieur Jean-Bernard STOPIN, architecte du patrimoine.

Dans le cadre de la restauration de la sécherie, Monsieur Jean-Bernard STOPIN, architecte du patrimoine nous a transmis en juin dernier le diagnostic. Celui-ci préconise 3 tranches :

- **Tranche 1** : travaux sur les volumes sécherie et dépendance
- **Tranche 2** : travaux sur les volumes hangar, auvent et logement des sécheurs
- **Tranche 3** : travaux de remise en valeur des abords

L'enveloppe prévisionnelle de travaux pour la première tranche est estimée à **374 275,86 € HT** et le forfait provisoire de rémunération est de **9 %**.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil :

- ↳ d'approuver ce projet et sa décomposition en 3 tranches,
- ↳ de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre auprès de Monsieur STOPIN.

Accord unanime des membres présents.

Restauration de la sécherie - Tranche 1 : travaux sur les volumes sécherie et dépendance Approbation du projet et de la procédure d'appel d'offres et autorisation de signer les marchés

Dans le cadre des travaux de restauration des volumes de la sécherie et dépendance, Monsieur le Maire, informe les membres du conseil qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée, conformément aux articles du Code des Marchés Publics.

Les travaux correspondants sont estimés à **374 275,86 € HT** € HT.

L'opération est décomposée en 3 lots :

- ↳ Lot 1 : Maçonnerie - éléments métalliques 230 965,37 € HT
- ↳ Lot 2 : Charpente - Menuiserie - Peinture 98 879,27 € HT
- ↳ Lot 3 : Couverture 44 431,22 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ approuvent ce projet et sa décomposition en 3 lots
- ↳ autorisent Monsieur le Maire à passer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et signer les marchés.

Point sur l'état des dépenses d'investissement et de fonctionnement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des dépenses du budget 2013 au niveau investissement et fonctionnement.

BP 2013 – Décision Budgétaire Modificative

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que depuis la réforme de la Taxe Professionnelle, les ressources fiscales de chaque commune sont, selon le cas, diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fond.

En 2013, le prélèvement au profit du FNGIR s'élève à 3 707,00 € et le crédit voté au BP est insuffisant. Aussi, Monsieur le Maire propose la décision budgétaire suivante en dépense de fonctionnement.

<i>Chap.</i>	<i>Art.</i>	<i>Diminution</i>	<i>Augmentation</i>
11	6042	53,00 €	
14	73923		53,00 €

Accord unanime des membres présents.

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est souvent interpellé par les propriétaires ou futurs propriétaires sur la mise en place de bardage extérieur sur les façades.

Actuellement notre règlement du Plan Local d'Urbanisme conçoit que les murs extérieurs doivent être réalisés majoritairement en briques ou en tout autre matériau d'aspect et de teinte rigoureusement identique.

Après discussions, les membres souhaitent que le règlement indique que « les façades ou parties pourront être réalisées en bardage bois ou composite ; comme pour les enduits et peintures, les colorations naturelles de ces matériaux doivent être dans les tons dominants suivants : blanc, gris ou beige ».

A l'unanimité, les membres demandent à Monsieur le Président de la CCRA de bien vouloir mettre en œuvre la procédure adaptée.

Rapports d'activités et compte administratif 2012 de la CCRA : Monsieur le Maire présente aux membres les différents rapports 2012 de la CCRA et les informe que ces documents sont consultables en mairie.

Prêt social de location accession construction - Garantie totale

Vu la demande formulée par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI à Boulogne-sur-Mer et tendant à la garantie d'un emprunt de 1 161 800,00 €.

DELIBERE

Article 1 : La commune de VIEILLE-EGLISE accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 161 800,00 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 1 161 800,00 € que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI à Boulogne-sur-Mer se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe.

Cet emprunt est destiné à financer la réalisation d'un programme de construction de 8 logements en location-accession : rue de Bourbourg à VIEILLE-EGLISE.

Article 2 : Les caractéristiques de ce prêt PSLA consenti par la Caisse d'Epargne Nord France Europe sont mentionnées ci-après :

- Montant du prêt : 1 161 800,00 €
- Echéances : annuelles
- Taux : 2,47 % fixe
- Durée : 3 ans de remboursement In Fine du capital + une phase de mobilisation de 24 mois maximum
- Frais de mise en place : 0,15 %
- Garantie : Commune de VIEILLE-EGLISE

Article 3 : La garantie de la commune de VIEILLE-EGLISE est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : le Conseil autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse d'Epargne Nord France Europe et l'emprunteur.

Prêt social de location accession construction - Garantie totale

Vu la demande formulée par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI à Boulogne-sur-Mer et tendant à la garantie d'un emprunt de 795 007,00 €.

DELIBERE

Article 1 : La commune de VIEILLE- EGLISE accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 795 007,00 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 795 007,00 € que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI à Boulogne-sur-Mer se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe.

Cet emprunt est destiné à financer la réalisation d'un programme de construction de 6 logements en location-accession : rue de Bourbourg à VIEILLE- EGLISE.

Article 2 : Les caractéristiques de ce prêt PSLA consenti par la Caisse d'Epargne Nord France Europe sont mentionnées ci-après :

- Montant du prêt : 795 007,00 €
- Echéances : annuelles
- Taux : 2,47 % fixe
- Durée : 3 ans de remboursement In Fine du capital + une phase de mobilisation de 24 mois maximum
- Frais de mise en place : 0,15 %
- Garantie : Commune de VIEILLE- EGLISE

Article 3 : La garantie de la commune de VIEILLE- EGLISE est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : le Conseil autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse d'Epargne Nord France Europe et l'emprunteur.

Rapport final de l'étude de l'aléa de submersion marine

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les diaporamas diffusés lors de la réunion du 30 octobre dernier. Cette deuxième étude fait apparaître que la commune de VIEILLE- EGLISE n'est plus concernée par l'aléa de submersion marine.

Pose de deux bâches à eau dans le cadre du programme de défense contre l'incendie

Après concertation avec le Syndicat des Eaux d'Andres, le programme de défense contre l'incendie va débiter par la mise en place de deux bâches à eau. Monsieur SNECK, adjoint, précise que ces poches souples de 12,50 m x 9 m, d'une capacité de 120 m³ sont posées sur un dallage et seront clôturées par un enclos de 14,50 m x 11 m.

Le montant de cette mise en place est estimé à 19 240,00 € HT par bâche.

Les emplacements prévus sont :

- ✓ **Rue du Pont Neuf**, parcelle AP 215, propriété du SIRA
- ✓ **Rue Legrand**, parcelle AP 236, propriété de Monsieur Grégoire DECROOCQ.

Monsieur SNECK, adjoint, rappelle à l'assemblée qu'une convention de servitudes pour la pose de bâches à eau sera signée avec Monsieur Grégoire DECROOCQ.

Accord unanime des membres présents.

Colis des aînés 2013 :

Cette année celui-ci sera composé de : Vol au vent et vin Blanc ; canette, petits pois carottes et vin rouge ; bûche ; truffes ; pain gâteau et confiture.

La distribution des colis aura lieu le lundi 23 décembre à 14 h 00.

N° 72/2013

Demande de Subvention au titre des GRMU et Amendes de Police pour l'aménagement de la rue de Bourbourg

Un lotissement de 18 lots bâtis et de 6 lots libres par la SA VILOGIA-CHACUN CHEZ SOI est en cours de construction rue de Bourbourg, en entrée de village. Aussi, les membres du conseil municipal ont souhaité qu'une réflexion soit menée sur l'aménagement de cette voirie et ont confié la maîtrise d'œuvre à V2R Ingénierie et Environnement.

Les trois objectifs des aménagements s'articulent autour d'un axe principal : *la sécurité des usagers* :

- ✓ Sécuriser le déplacement piéton et handicapé
- ✓ Réduire la vitesse sur la route départementale
- ✓ Améliorer le confort des riverains

Les trois principes d'aménagements consistent à :

- ✓ Réduire la largeur de la chaussée
- ✓ Création d'un trottoir ou cheminement piétons revêtu et borduré de part et d'autre de la chaussée
- ✓ Gestion des eaux pluviales de la chaussée.

L'estimation récapitulative s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant H.T.</i>
GRMU	138 972,00 €	MDI (borduration et	20 640,00 €
Divers et imprévus	13 972,00 €	gestion des eaux	15 000,00 €
		pluviales)	117 304,00 €
		Amendes de Police	
		Autofinancement	
Total	152 944,00 €	total	152 944,00 €

Considérant que, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- ✓ **donnent** un avis favorable à ces travaux d'aménagements
- ✓ **sollicitent** auprès du Conseil Général une subvention au taux de 50 % pour les travaux de bordurations et de 50 % pour les travaux de gestion des eaux pluviales ainsi qu'au titre des amendes de police.
- ✓ **autorisent** Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Général un dossier et à solliciter une subvention.

N° 73/2013

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015

Le 19 février 2013, à l'unanimité, le conseil municipal demandait le report de l'entrée en vigueur des rythmes scolaires modifiés à la rentrée 2014-2015.

En effet, il en découlait que le temps imparti était insuffisant pour mettre en place un dispositif adapté dès la rentrée 2013-2014.

Monsieur le Maire rappelle les principales lignes de ce décret :

- Le passage à 9 demi-journées d'enseignement par semaine les : lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée et le mercredi matin. Une dérogation est possible pour un positionnement le samedi matin.

- Une durée maximale de 5 h 30 d'enseignement par jour, avec une demi-journée ne pouvant excéder 3 h 30 : des dérogations peuvent être sollicitées.
- Une pause méridienne de 1 h 30 au minimum

Lors du dernier conseil d'école, un projet éducatif territorial en partenariat avec les équipes éducatives a été présenté, il se présente ainsi.

	Horaires matin	Pause Méridienne	Horaires après-midi	
	Cours		Cours	Activités périscolaires
Lundi	9 h 00 - 12 h 00	12 h 00 - 13 h 30	13 h 30 - 16 h 30	
Mardi	9 h 00 - 12 h 00	12 h 00 - 13 h 30	13 h 30 - 15 h 00	15 h 00 - 16 h 30
Mercredi	9 h 00 - 12 h 00			
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00	12 h 00 - 13 h 30	13 h 30 - 16 h 30	
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00	12 h 00 - 13 h 30	13 h 30 - 15 h 00	15 h 00 - 16 h 30

Vu la délibération du 19 février 2013 émettant un avis favorable pour solliciter une dérogation pour le report à la rentrée 2014/2015 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

Vu l'avis favorable du projet éducatif territorial émis lors du conseil d'école et de l'équipe enseignante du 18 novembre 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école primaire VERMEER à la rentrée 2014/2015 à soumettre au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation et à demander une dérogation pour deux journées dépassant 5h30 (afin de permettre une meilleure efficacité des activités périscolaires proposées) au DASEN, seul habilité à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

✓ Cette proposition doit parvenir à l'inspecteur académique le 2 décembre prochain ; en avril 2014, le projet définitif devra être arrêté.

Un service civique a été missionné par la CCRA pour recenser les possibilités humaines et matérielles des quinze communes.

Un projet théâtre a été déposé pour notre commune par Maxime (metteur en scène de la fête de la chicorée) à la Fondation de France et a été retenu.

Pour information, l'école maternelle de Nouvelle-Eglise a retenu l'idée de 4 fois 45 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 14 h 15.

Démission d'un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçu le 13 novembre 2013 de Monsieur Jean-Marie HOULET, conseiller municipal faisant part de sa démission.

La démission d'un conseiller municipal est définitive dès sa réception par le maire. Il en découle que le maire n'a, en cette matière, aucun pouvoir d'appréciation.

Ce courrier sera transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais pour lui permettre de constater lui-même la réalité de la démission.

Il s'agit d'une simple information et non d'une transmission d'un acte pour l'authentifier ou l'approuver.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie des vœux 2014

Chaque année, une personne est mise à l'honneur. Monsieur MARIETTE propose Monsieur Jean ROULLAND. Les élus retiennent cette idée, Monsieur le Maire se charge de contacter la famille. Ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

Lors d'un prochain bulletin municipal, il sera communiqué que « toute personne ayant réalisé des performances sportives ou autres peut se faire connaître en mairie ».

Monsieur le Maire propose d'inviter les personnes inscrites dans le dispositif «Voisins Vigilants» pour les faire connaître à la population.

✓ Un vétéglisois a soumis l'idée que les comptes rendus de réunion de conseil municipal soient ajoutés sur le site internet de la commune. Les membres retiennent, à l'unanimité, cette idée. Cette demande sera formulée à Monsieur COSSEMENT.

✓ **Aire de covoiturage :** Monsieur le Maire présente le projet d'aire de covoiturage à proximité de l'échangeur 50 de l'A16.

✓ **SPANC :** Monsieur le Maire fait part qu'un nouvel appel d'offres a été lancé pour la vérification des installations assainissement non collectif. Dorénavant, seuls seront contrôlés les assainissements des logements faisant l'objet d'une vente ainsi que ceux des nouvelles constructions.

N° 74/2013

Contrat de maintenance informatique de l'école

Monsieur le Maire avise le conseil municipal que la société I-TECH informatique et technologie vient de nous transmettre un devis pour un contrat de mise à jour et de maintenance des logiciels des serveurs de l'école.

Ce contrat s'élève annuellement à **846,99 € HT** et sera signé pour une durée de 3 ans.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer ce devis.

✓ **CNAS :** le bilan à ce jour fait apparaître un avantage de 2 249,00 € au profit des employés communaux. La cotisation 2013 s'élève à 1 684,53 €.

✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la famille Coppey pour la cérémonie du 27 octobre. Ce courrier s'adresse aux membres du Conseil Municipal, des employés communaux et au Comité des Fêtes.

✓ Le permis de construire pour la création d'un restaurant est en cours d'instruction.

✓ Les élections du Conseil Municipal Intercommunal Jeunes s'organiseront le 13 décembre.

✓ Chacun est invité au marché de St Nicolas le dimanche 1^{er} décembre.

Commission Fêtes et Loisirs :

✓ **Téléthon :** L'organisation est identique à celle de l'an dernier. Seule différence, le club de gym de St Omer Capelle propose une démonstration de gym et de Zumba en remplacement de la danse Country.

Commission des voiries :

✓ Le chemin piétonnier en gravier rue de Bourbourg vient d'être refait par les employés communaux, il faut souligner le bon travail réalisé. Il faudra penser à recréer le même chemin rue du Moulin.

✓ **Réfection de voirie rue du Pont Neuf :** Le travail effectué n'a pas été réalisé correctement et trop tardivement vis-à-vis des conditions climatiques. De ce fait l'enrobé ne tient pas. Monsieur HULO a été avisé de ce travail.

✓ Le faïençage de la rue du Pont Neuf n'est pas dû aux travaux de passage du gaz mais existait avant (photo Google Mapp à l'appui).

✓ **Rue de la Rivière d'Oye :** Suite aux travaux, l'état de la voirie est déplorable. Une rencontre sera organisée avec le chef de chantier et GRDF. Un état des lieux de la voirie et des berges sera sollicité.

Une réflexion sera menée sur la création d'une traversée de route afin d'évacuer l'eau pluviale. Des devis seront sollicités ainsi qu'une demande de rejet aux waterings.

✓ La plaque « Rue des Garennes » au carrefour de la Rivière d'Oye n'est plus en place.

✓ Lors de l'arrachage des betteraves par Monsieur DEHOUCK rue du Pont Neuf, la boue s'est accumulée sur la voirie. Aussi, suite à la demande de Monsieur SNECK, Monsieur SEYNAEVE est intervenu avec une tonne à eau. La route a été littéralement nettoyée en un seul passage. Cette idée est à retenir lors de routes embourbées.

✓ **Sel de déneigement :** Différents devis ont été établis avec des propositions en sac et en bag-bag, ainsi qu'un nouveau produit moins agressif proposé par WhiteSnowFree. Suivant les tarifs présentés, une commande de 2 tonnes de sel en sac sera passée à Sel 2 M ainsi que 50 kg de semoule à WSF

✓ Différents devis ont été établis pour l'achat de warders start thermo aux piégers de la commune et employés communaux. Différentes matières sont proposées. Monsieur SNECK se charge de rencontrer des piégers pour soumettre l'idée.

✓ Des devis seront sollicités pour :

- Le curage de la rue Basse et de la rue Vaillant
- Le passage (refuge) rue du Drack.

✓ **Balayage :** Il est constaté que le balayage des caniveaux n'est pas d'une grande efficacité. Il faudra réétudier l'idée l'an prochain.

✓ Il est constaté que l'herbe pousse sur certains trottoirs. Monsieur SNECK se charge de faire réaliser le nettoyage par les employés communaux.

✓ Les panneaux « Voisins Vigilants » et « Trier c'est naturel » ont été installés.

✓ **Eclairage public :** Il est soumis l'idée de l'éteindre à 22 h 00 et de le rallumer à 5 h30 excepté au Béguinage.

✓ La place Maurice Wils était jonchée de débris dimanche matin.

Commission Fleurissement :

✓ Village Fleuri : La remise des prix a lieu ce vendredi à Rouvroy. La commune a reçu le « Lys d'Or » cette année.

Commission des bâtiments et du cimetière :

✓ **Presbytère** : Le chantier est suspendu jusqu'en avril, celui-ci travaille actuellement à la ferme éco pôle.

✓ **Commémoration de la guerre 14/18** : Un devis sera sollicité pour le nettoyage du monument aux morts, la réfection des lettrages et un aménagement pour la réception des gerbes lors des commémorations.

✓ **Sécherie** : Il sera demandé aux employés communaux de déblayer les gravats afin de débiter les travaux de restauration.

Fin de séance : 22 h 30